



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/1/Add.1
30 octobre 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingtième réunion
Montréal, 13 – 17 novembre 2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 80^e réunion.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/1 et, le cas échéant, avec les amendements apportés oralement durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/2 contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 79^e réunion du Comité exécutif.

Question à traiter : Aucune

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des activités du Secrétariat, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/2.

4. Questions financières

a) **État des contributions et des décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/3 fournit des informations sur l'état du Fonds, selon les registres du PNUE en date du 16 octobre 2017. Le solde du Fonds s'élevait à 78 880 802 \$US après avoir pris en compte tous les fonds approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 79^e réunion inclusivement. Le document contient aussi une analyse sur l'utilisation du mécanisme de taux de change fixe (FERM).

Question à traiter :

- Applicabilité du FERM aux projets approuvés à titre de contributions bilatérales.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, ainsi que de l'information sur les billets à ordre, les pays ayant choisi d'avoir recours au mécanisme de taux de change fixe pendant la période triennale 2015-2017 et la mise en œuvre du mécanisme de taux de change fixe, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/3;
- ii) Que le gouvernement d'Azerbaïdjan prend des mesures pour payer sa contribution au Fonds multilatéral pour l'année 2017 et suivantes;

b) Décider que le mécanisme de taux de change fixe ne s'applique pas aux projets approuvés en tant que contribution bilatérale au Fonds multilatéral et, le cas échéant, demander aux Parties contributrices de demander au Trésorier de faciliter le virement des sommes de leur projet de contribution bilatérale, et de déposer la somme totale du projet dans les comptes du Fonds multilatéral en devises américaines ou dans la devise locale en appliquant le taux de change de la devise américaine au moment du virement, avant que la somme ne soit virée à une agence d'exécution;

c) Exhorter les Parties de payer leur contribution au Fonds multilatéral en entier et dès que possible;

d) Inviter le Chef du Secrétariat et le Trésorier à continuer à faire le suivi auprès des Parties ayant des contributions en souffrance depuis une période triennale et plus et à faire rapport sur la question à la 81^e réunion.

b) **Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/4 présente un sommaire des fonds restitués par les agences bilatérales et d'exécution. Il contient des données sur tous les projets pour lesquels les agences détiennent des soldes plus de 12 mois après l'achèvement du projet et traite des soldes à restituer pour des projets "soumis à décision". Il mentionne un montant de 83 301 531 \$US disponible pour des approbations à la 80^e réunion, une fois pris en compte le solde du Fonds et le montant total des sommes restituées par les agences d'exécution. Une mise à jour sur le solde et la disponibilité des ressources sera fournie à la 80^e réunion.

Question à traiter :

- En date du 25 octobre 2017, les fonds disponibles étaient insuffisants pour les approbations potentielles à la 80^e réunion.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de ce qui suit :
 - i) Le rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/4;
 - ii) Le niveau net des montants restitués à la 80^e réunion par les agences d'exécution est de 4 443 934 \$US, soit 558 552 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 44 491 \$US provenant du PNUD ; 2 609 791 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 229 320 \$US provenant du PNUE ; 652 068 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 47 948 \$US provenant de l'ONUDI ; et 222 593 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 79 171 \$US, provenant de la Banque mondiale;
 - iii) Le niveau net des fonds qui doivent être restitués au Gouvernement de la France est de 21 755 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 1 450 \$US;
 - iv) Le PNUD détient des soldes de 262 988 \$US, y compris des coûts d'appui d'agence, pour des projets achevés deux ans auparavant;
 - v) Le PNUE détient des soldes de 377 431\$US, soit 219 231 \$US et 158 200 \$US au titre des soldes engagés et non engagés, respectivement, y compris les coûts d'appui d'agence, respectivement, pour cinq projets achevés plus de deux ans auparavant;
 - vi) Le Gouvernement du Japon détenait des soldes de 1 179 170 \$US, soit 365 464\$US et 813 706 \$US au titre de soldes engagé et non engagé, respectivement, y compris les coûts d'appui d'agence, pour un projet achevé et deux projets achevés "sur décision du Comité exécutif";
- b) Demander :
 - i) Aux agences bilatérales et d'exécution de restituer, au plus tard à la 81^e réunion, les soldes de tous les projets achevés plus de deux ans auparavant;
 - ii) Aux agences bilatérales et d'exécution de décaisser ou d'annuler les engagements qui ne sont pas nécessaires en ce qui concerne les projets achevés et les projets "sur décision du Comité exécutif" et de restituer les soldes à la 81^e réunion;
 - iii) Au gouvernement du Japon et au PNUE de restituer les soldes non engagés qui ne sont plus jugés nécessaires, à la 81^e réunion; et
 - iv) Au Trésorier de déduire le montant de 23 205 \$US de la contribution en argent liquide du Gouvernement de la France au Fonds.

c) Comptes du Fonds multilatéral

i) Comptes finaux de 2016

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/5 contient les comptes finaux du Fonds multilatéral pour 2016.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des états financiers finaux du Fonds multilatéral en date du 31 décembre 2016, préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public et contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/5; et
- b) Demander au Trésorier d'inscrire dans les comptes de 2017 du Fonds multilatéral les différences entre les états financiers provisoires et finaux des agences d'exécution pour 2016, telles que présentées dans le Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/5.

ii) Rapprochement des comptes de 2016

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/6 présente le rapprochement des informations inscrites dans les comptes de 2016 avec les données financières des agences d'exécution contenues dans leurs rapports annuels périodiques et financiers en date du 31 décembre 2016, et la base de données de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat et il contient aussi les éléments de rapprochement en suspens entre les rapports périodiques et financiers et les comptes finaux.

Question à traiter :

- Éléments de rapprochement en suspens entre le rapport périodique et les comptes finaux : pour le PNUE 110 654 \$US dans les revenus; pour l'ONUDI 226 995 \$US dans les revenus et 231782 \$US dans les dépenses; et pour la Banque mondiale 135 304 \$US dans les revenus.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2016 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/6;
- b) Demander au Trésorier de retenir des virements futurs :
 - i) Au PNUD pour un montant de 309 668 \$ US représentant les intérêts définitifs de 2016;
 - ii) À l'ONUDI pour un montant de 78 754 \$ US représentant les intérêts définitifs de 2016;
 - iii) À la Banque mondiale pour un montant de 131 618 \$ US représentant le montant définitif des revenus d'investissement de 2016.

- c) Demander au PNUD d'apporter les modifications ci-après dans son rapport périodique de 2017 :
- i) Revenus de 56 760 \$ US représentant des fonds supplémentaires approuvés pour un projet (IDS/PHA/64/INV/195) à la 66^e réunion, mais non rajustés dans son rapport périodique de 2016;
 - ii) Intérêts s'élevant à 312 406 \$ US pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC de Chine, rajusté dans les revenus du PNUD, mais non dans son rapport périodique de 2016;
 - iii) Rajustement erroné de 39 \$ US pour un projet (DOM/PHA/77/INV/60) dans son rapport périodique de 2016;
 - iv) Différence d'arrondissement des coûts d'appui d'agence rajustés d'un montant de 34 \$ US dans le rapport périodique de 2015 du PNUD, mais non dans celui de 2016;
- d) Demander à l'ONUDI :
- i) De rajuster le montant de 1 122 \$ US dans son rapport périodique de 2017, lequel représente les soldes restitués de plusieurs projets qui n'ont pas été correctement inscrits dans son rapport périodique de 2016;
 - ii) D'inscrire dans ses comptes de 2017 le montant de 2 055 000 \$ US non inscrit comme revenu de 2016;
- e) Demander à la Banque mondiale de rajuster la différence d'arrondissement de 7 \$ US avec celle de 4 \$ US de l'année précédente;
- f) Prendre note que les éléments de rapprochement en suspens de 2016 suivants seraient actualisés avant la 82^e réunion par les agences concernées :
- i) 110 654 \$ US de revenus entre le rapport périodique du PNUE et les comptes finaux;
 - ii) 226 995 \$ US de revenus et 231 782 \$ US de dépenses entre le rapport périodique de l'ONUDI et les comptes finaux;
 - iii) 135 304 \$ US de revenus entre le rapport périodique de la Banque mondiale et ses comptes finaux.
- g) Prendre note des éléments de rapprochement permanents ci-après :
- i) Pour le PNUD, des montants de 68 300 \$ US et 29 054 \$ US pour des projets non spécifiés;
 - ii) Pour la Banque mondiale mondiale, pour la mise en œuvre des projets ci-après avec d'autres agences bilatérales le cas échéant :
 - 342 350 \$ US pour un projet bilatéral avec le Japon (THA/PHA/68/TAS/158);

- 225 985 \$ US pour un projet bilatéral avec la Suède (THA/HAL/29/TAS/120);
- 5 375 000 \$US pour un projet bilatéral avec les États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/44/INV/425);
- 5 375 000 \$US pour un projet bilatéral avec les États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/47/INV/439);
- 1 198 946 \$US pour un projet de refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104).

d) Budgets du Secrétariat approuvés pour 2018 et 2019 et proposé pour 2020

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/7 contient les budgets du Secrétariat du Fonds, approuvé pour 2017, révisés pour 2018 et 2019 et le budget proposé pour 2020, aux fins d'examen par le Comité exécutif. Il mentionne la restitution de 1 388 758 \$US à la 80^e réunion.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du document sur les budgets du Secrétariat du Fonds approuvé pour 2017, révisés pour 2018 et 2019, et proposé pour 2020 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/7;
 - ii) Que les dépenses de 62 802 \$US non déclarées dans les comptes de 2016 ont été réaffectées au budget approuvé pour 2017;
 - iii) Du remboursement de 1 388 758 \$US (1 345 650 \$US provenant du budget approuvé de 2016 pour le Secrétariat, et 43 108 \$US provenant du budget approuvé de 2016 pour l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation) au Fonds multilatéral à la 80^e réunion;
- b) Approuver :
 - i) Les budgets révisés pour 2018 et 2019, de 7 402 419 \$US et de 7 540 205 \$US, respectivement; et
 - ii) Le budget proposé pour 2020, de 7 682 125 \$US fondé sur le budget révisé pour 2019 avec deux réunions du Comité exécutif et une augmentation de 3 pour cent des coûts du personnel.

5. Données sur les programmes de pays et les perspectives de conformité

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/8 présente la situation et les perspectives de conformité des pays visés à l'article 5 (Partie I); des pays visés à l'article 5 soumis aux décisions des Parties sur la conformité (Partie II); et des données sur la mise en œuvre des programmes de pays concernant les HCFC (Partie III). Le document contient aussi des annexes portant sur la consommation de bromure de méthyle pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition

(QPS) (Annexe I) et sur l'analyse de la consommation de HCFC des pays visés à l'article 5 (Annexe II).

Question à traiter :

Pour la Partie I : Situation et perspectives de conformité des pays visés à l'article 5

- Le gouvernement du Burundi n'a pas encore approuvé son système officiel de quotas

Pour la Partie II : Pays visés à l'article 5 soumis aux décisions sur la conformité

- Aucune

Pour la Partie III : Données sur la mise en oeuvre des programmes de pays concernant les HCFC

- Divergences entre les données des programmes de pays et les données déclarées en vertu de l'article 7 (huit pays)
- Dix pays n'ont pas remis de données sur la mise en oeuvre des programmes de pays de 2016

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Du contenu du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/8 sur les données du programme de pays (CP) et les perspectives de conformité;
- ii) Du fait que sur les 133 pays qui ont soumis leurs données de programme de pays pour 2016, 116 ont utilisé le système en ligne;
- iii) Avec inquiétude, du fait que dix pays (Algérie, Arabie Saoudite, Djibouti, Dominique, Guinée Bissau, Koweït, Maroc, Ouganda, Soudan du sud et Yémen) n'avaient pas soumis les données 2016 de CP en date du 3 octobre 2017;

b) Demander :

- i) Au PNUE de présenter un rapport à la 81^e réunion sur la finalisation du système officiel des quotas de HCFC par le gouvernement du Burundi;
- ii) Au Secrétariat d'écrire aux gouvernements des pays ayant des rapports de programme de pays en souffrance pour 2014, 2015 et 2016 afin de les inviter instamment à soumettre immédiatement ces rapports; et
- iii) Aux agences d'exécution concernées de continuer à aider les gouvernements du Maroc et du Nigéria à résoudre les divergences entre les données de CP et les données A7 de 2015, et à aider les gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, des Philippines, de la République arabe syrienne, du Swaziland, et de la Turquie à résoudre les divergences entre les données de CP et les données A7 de 2016, et d'en rendre compte à la 81^e réunion.

6. Évaluation

a) **Rapport final de l'évaluation des projets sur les refroidisseurs**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/9 présente le rapport sur les enseignements tirés de la deuxième phase de l'évaluation des projets sur les refroidisseurs avec des modalités de cofinancement. Il contient aussi les conclusions des huit études individuelles de pays; les résultats sur les enjeux et questions spécifiques identifiés dans les paramètres de l'étude, à savoir le contexte des refroidisseurs, les questions législatives et institutionnelles, les questions liées au financement et les questions de mise en œuvre, ainsi qu'une recommandation.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport final sur l'évaluation des projets sur les refroidisseurs avec des modalités de cofinancement contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/9; et
- b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution à appliquer, s'il y a lieu, les enseignements tirés des principaux résultats de l'évaluation des projets sur les refroidisseurs avec des modalités de cofinancement.

b) **Étude théorique sur l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération**

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/10 et Corr.1 présentent les principales conclusions et les enseignements tirés de l'étude théorique; les conclusions tirées de l'examen de chacune des questions et problématiques fixées par le cahier des charges, à savoir : les questions relatives à la mise en œuvre; les cadres politiques, juridiques et réglementaires; le confinement des frigorigènes (récupération, recyclage et régénération); les questions technologiques; la formation; la sensibilisation et la diffusion de l'information; les questions liées au financement et la durabilité.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'étude théorique pour l'évaluation de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération figurant dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/10 et Corr.1; et
- b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution à appliquer, le cas échéant, les conclusions et recommandations de l'évaluation de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération dans la mise en œuvre des projets de la phase II des PGEH et dans la réduction progressive des HFC.

c) **Projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2018**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/11 contient le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour 2018 qui s'appuie sur les débats du Comité exécutif sur les enjeux liés au suivi et à l'évaluation lors des réunions précédentes; sur l'examen des rapports périodiques des projets en cours et les rapports d'achèvement de projet; ainsi que sur les discussions avec les

agences d'exécution et le Secrétariat. Les Annexes I, II et III contiennent les paramètres de la deuxième phase d'évaluation proposée pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, l'étude théorique sur l'évaluation des activités de renforcement des capacités pour les services des douanes et les systèmes d'octroi de permis et de quotas pour l'importation/exportation des HCF et la parité hommes-femmes dans les projets et les politiques du Protocole de Montréal respectivement.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager l'approbation du programme de travail de suivi et évaluation de 2018, assorti d'un budget de 174 780 \$US, comme indiqué au Tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/11.

7. Mise en œuvre du programme

a) **Rapport de situation et rapports sur les projets comportant des exigences particulières de remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/12 traite des projets et activités pour lesquels des rapports de situation ou des rapports particuliers ont été demandés lors de réunions précédentes et ceux qui requièrent l'attention du Comité exécutif, incluant : les rapports sur les retards de mise en œuvre et les rapports de situation spéciaux (Partie I); les rapports périodiques sur les PGEH incluant, entre autres, les rapports pour le Brésil et la Chine qui sont contenus dans les documents de proposition de projet correspondants présentés à la 80^e réunion¹ (Partie II); les projets de démonstration sur des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement (PRG) et les études de faisabilité (Partie III); les rapports de vérification financière des projets ne portant pas sur les HCFC en Chine (Partie IV); l'élimination des déchets de SAO (Partie V); les projets de refroidisseurs (Partie VI); et l'élimination de la production du bromure de méthyle en Chine (Partie VII).

Questions à traiter :

Partie I : Projets avec des retards de mise en œuvre et pour lesquels des rapports de situation particuliers ont été demandés

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Des rapports de situation et des rapports sur les retards dans la mise en œuvre des agences bilatérales et des agences d'exécution présentés à la 80^e réunion et figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/12;
 - ii) Du fait que les agences bilatérales et les agences d'exécution feront rapport à la 81^e réunion sur les quatre projets présentant un retard et les 22 projets recommandés pour un nouveau rapport de situation, comme l'indiquent respectivement les Annexes I et II du présent document;

¹ Documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/34 (Brésil) et UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/37 (Chine).

- b) Approuver les recommandations sur les projets en cours avec des questions spécifiques figurant dans la dernière colonne de l'Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/12.

Partie II : Rapports concernant les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)

Changement proposé à l'Accord pour la phase I du PGEH pour Bahreïn (PNUE et ONUDI)

Questions à traiter :

- Demande de révision de l'accord sur le PGEH pour reporter la troisième tranche jusqu'à ce que la technologie de remplacement ait été testée dans des régions à température ambiante élevée et prolongement de la phase I

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de la demande de révision de l'Accord pour la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC au Bahreïn, présentée par le PNUE au nom du gouvernement du Bahreïn; et
- b) Approuver l'Accord révisé, tel qu'il figure à l'Annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/12.

Phase I du PGEH pour le Chili (vérification de la consommation de HCFC en 2016) (PNUD)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2016, dans le cadre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) pour le Chili, présenté par le PNUD.

Utilisation temporaire de technologie à PRG élevé par des entreprises reconverties à une technologie à faible PRG à Cuba (PNUD)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Se féliciter du rapport fourni par le PNUD, ainsi que des efforts déployés en vue de faciliter la fourniture de technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) aux entreprises Friarc et IDA à Cuba;
- b) Prier le PNUD de continuer d'aider le gouvernement de Cuba à assurer la fourniture de technologie de remplacement à faible PRP et à faire rapport sur l'état d'avancement de la reconversion des deux entreprises du secteur de la mousse, en accord avec la décision 77/50 b).

Phase I du PGEH pour l'Inde (rapport périodique annuel) (PNUD, PNUE et gouvernement de l'Allemagne)

Question à traiter :

- Prolongation de la durée de la phase I du PGEH pour l'Inde jusqu'au 31 décembre 2017

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Inde, présenté par le PNUD;
- b) Approuver la prolongation de la phase I du PGEH en Inde jusqu'au 31 décembre 2017, étant entendu qu'aucun autre report ne sera demandé et que le rapport d'achèvement du projet sera présenté à la 81^e réunion.

Phase I du PGEH pour l'Indonésie (rapport périodique annuel) (PNUD, ONUDI, Banque mondiale et gouvernement de l'Australie)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique de 2016 sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Indonésie, présenté par le PNUD.

Phase I du PGEH pour la République islamique d'Iran (rapport périodique annuel) (PNUD)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique de 2016 sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la République islamique d'Iran, présenté par le PNUD.

Phase I du PGEH pour la Jordanie (rapport périodique annuel) (ONUDI)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique de 2016 sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Jordanie, soumis par l'ONUDI.

Phase I du PGEH pour la Malaisie (rapport périodique annuel) (PNUD)

Question à traiter :

- Prolongation de la durée de la phase I du PGEH pour la Malaisie jusqu'en juin 2018

Le Comité exécutif pourrait souhaiter

- a) Prendre note du rapport périodique 2016-2017 sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Malaisie, présenté par le PNUD; et
- b) Prendre note du fait que le gouvernement de la Malaisie s'était engagé à terminer la mise en œuvre de la phase I du PGEH d'ici le 1^{er} juin 2018, qu'aucun autre report du projet ne sera demandé et que, conformément à la décision 77/36 a), le rapport d'achèvement du projet sera présenté à la deuxième réunion de 2018.

Phase I du PGEH pour le Mexique (rapport périodique annuel) (ONUDI)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Mexique, soumis par l'ONUDI; et
- b) Demander au gouvernement du Mexique, à l'ONUDI et au PNUD, d'inclure dans le prochain rapport périodique de la phase I du PGEH qui sera présenté à la dernière réunion du Comité exécutif en 2018, la liste finale des entreprises de mousse en aval bénéficiant de l'aide du Fonds multilatéral au titre de la phase I, y compris le volume total de la consommation de HCFC-141b éliminée, par sous-secteur, en indiquant les équipements de base et les technologies adoptées.

Demande de prolongation de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Nigeria (PNUD et ONUDI)

Question à traiter :

- Prolongation de la durée de la phase I du PGEH pour le Nigeria jusqu'en décembre 2018

Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager d'approuver la prolongation de la phase I du PGEH pour le Nigeria jusqu'en décembre 2018, étant entendu qu'aucune autre prolongation ne sera demandée et que le rapport d'achèvement de projet sera remis à la première réunion de 2019.

Viet Nam : Rapport périodique sur la mise en œuvre des programmes de travail associés à la phase I du PGEH (Banque mondiale)

Question à traiter :

- Mise à jour sur la présentation du rapport d'achèvement de projet, conformément à la décision 76/49 e)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'achèvement de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Viet Nam;

- b) Demander :
- i) Une mise à jour au Secrétariat concernant la présentation du rapport d'achèvement de projet; et
 - ii) Que tout solde restant soit retourné à la 81^e réunion.

Phase I des PGEH pour le Brésil et la Chine (rapports périodiques annuels)

Brésil : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique 2017) (PNUD)

Question à traiter :

- Prolongation de la durée de la phase I du PGEH pour le Brésil jusqu'en décembre 2019

Le Comité exécutif pourrait souhaiter ²:

- a) Prendre note du rapport périodique 2017 sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) pour le Brésil, présenté par le PNUD;
- b) Approuver le report de la date d'achèvement de la phase I du PGEH à décembre 2019, étant entendu qu'aucun autre prolongement ne sera approuvé;
- c) Prier le gouvernement du Brésil, le PNUD et le gouvernement de l'Allemagne de continuer à soumettre chaque année leurs rapports périodiques sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la phase I du PGEH jusqu'à l'achèvement du projet, et de remettre le rapport d'achèvement de projet à la première réunion du Comité exécutif en 2020;
- d) Prendre note du fait que les entreprises Shimteck et U-Tech appartenant au secteur de la mousse de polyuréthane pour lesquelles la reconversion à une substance de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) avait été approuvée, utiliseront provisoirement des HFC en raison de l'indisponibilité des HFO;
- e) Prier le PNUD :
 - i) De continuer d'aider Shimteck et U-Tech au cours de la mise en œuvre du PGEH, afin d'assurer la livraison des technologies de remplacement sélectionnées, étant entendu que les surcoûts d'exploitation ne seraient pas payés tant que celles-ci n'auraient pas été entièrement introduites;
 - ii) De faire rapport au Comité exécutif sur l'état d'utilisation de la technologie provisoire choisie par Shimteck et U-Tech à chaque réunion, jusqu'à ce que la technologie sélectionnée au départ ou toute autre technologie à faible PRP n'ait pas été entièrement introduite;

² Recommandation du paragraphe 22 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/34

- iii) D'inclure dans le prochain rapport périodique qui sera présenté à la dernière réunion du Comité exécutif en 2018 :
 - a. La liste complète des entreprises de mousse en aval qui sont aidées par le Fonds multilatéral dans le cadre de la phase I, notamment avec leur consommation de HCFC-141b, le sous-secteur, l'équipement de base et la technologie adoptée; et
 - b. L'état d'avancement de la reconversion des entreprises Ecopur et Panisol, étant entendu que les fonds restants du projet de reconversion d'Ecopur seront retournés au Fonds multilatéral dans l'éventualité où cette entreprise se retirerait du projet.

Chine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique 2017) (plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé) (ONUDI)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter³:

- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé (XPS) de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, soumis par l'ONUDI ; et
- b) Demander au Trésorier, conformément à la décision 69/24, de déduire des virements futurs destinés à l'ONUDI un montant de 12 621 \$US, représentant les intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2016 sur les fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses XPS pour la Chine.

Chine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique 2017) (plan sectoriel des mousses rigides de polyuréthane) (Banque mondiale)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter⁴ :

- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du plan sectoriel des mousses rigides de polyuréthane (PU) de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, soumis par la Banque mondiale; et
- b) Demander au Trésorier, conformément à la décision 69/24, de déduire 4 813 \$US des virements futurs destinés à la Banque mondiale, représentant le montant des intérêts accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2016 sur les fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses PU.

³ Recommandation du paragraphe 32 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/37

⁴ Recommandation du paragraphe 50 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/37

Chine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique 2017) (plan sectoriel pour la réfrigération et la climatisation industrielle et commerciale) (PNUD)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter⁵ :

- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre du plan du secteur des équipements de réfrigération et de climatisation industrielle et commerciale (ICR) de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, présenté par le PNUD; et
- b) Demander au Trésorier de déduire des futurs transferts au PNUD, la somme de 97 468 \$US qui représente les intérêts additionnels accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2016 sur les fonds transférés précédemment pour la mise en œuvre du plan du secteur ICR en Chine, selon la décision 69/24.

Chine: Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique 2017) (plan sectoriel pour la fabrication de climatiseurs individuels) (ONUDI)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter⁶ :

- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre du plan du secteur des climatiseurs individuels (RAC) de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, présenté par l'ONUDI;
- b) Demander au Trésorier de déduire des futurs transferts à l'ONUDI, la somme de 49 273 \$US qui représente les intérêts accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2016 sur les fonds transférés précédemment pour la mise en œuvre du plan du secteur RAC en Chine, selon la décision 69/24.

Chine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique 2017) (plan sectoriel pour les solvants) (PNUD)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter⁷ :

- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre du plan du secteur des solvants de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, présenté par le PNUD; et
- b) Demander au Trésorier de déduire des futurs transferts au PNUD, la somme de 1 101\$US qui représente les intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'en décembre 2016 sur les fonds transférés précédemment pour la mise en œuvre du plan du secteur des solvants en Chine, selon la décision 69/24.

⁵ Recommandation du paragraphe 64 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/37

⁶ Recommandation du paragraphe 81 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/37

⁷ Recommandation du paragraphe 91 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/37

Chine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique 2017) (plan sectoriel pour l'entretien de l'équipement de réfrigération incluant le programme habilitant) (PNUE/Japon)

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter⁸ :

- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre de la phase I du plan du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et du programme national habilitant de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, présenté par le PNUE; et
- b) Demander au Trésorier de déduire des futurs transferts au PNUE, la somme de 886 \$US qui représente les intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'en décembre 2016 sur les fonds transférés précédemment pour la mise en œuvre du plan du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et des activités du programme habilitant pour la Chine, selon la décision 69/24.

Partie III : Projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) et études de faisabilité sur le refroidissement urbain (décision 72/40)

Questions à traiter :

- Prolongement possible de cinq projets de démonstration
- Annulation possible de cinq projets de démonstration
- Demande de rapports finaux sur des projets d'ici les 81^e et 82^e réunions
- Orientation du Comité exécutif car le choix technologique pour un projet dans le secteur des pêches aux Maldives ne repose peut-être pas sur une technologie de remplacement à faible PRG

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note des informations actualisées, fournies par le PNUD, sur l'avancement de la mise en œuvre du projet de démonstration de compresseurs à vis semi-hermétique avec convertisseur de fréquence à base d'ammoniac, dans l'industrie de la réfrigération industrielle et commerciale à Fujian Snowman Co., Ltd, en Chine, de noter qu'aucune autre prolongation de mise en œuvre de projet ne sera demandée, et d'inviter le PNUD à soumettre le rapport final au plus tard à la 82^e réunion;
- b) De prendre note des informations actualisées, fournies par le PNUD, sur l'avancement de la mise en œuvre de la démonstration du HC-290 (propane) en tant que frigorigène de remplacement dans la fabrication de climatiseurs à usage commercial à Industrias Thermotar Ltd, en Colombie, de noter qu'aucune autre prolongation de mise en œuvre de projet ne sera demandée, et d'inviter le PNUD à soumettre le rapport final au plus tard à la 81^e réunion;

⁸ Recommandation du paragraphe 99 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/37

- c) De prendre note des informations actualisées, fournies par le PNUD, sur l'avancement de la mise en œuvre du projet de démonstration en vue de valider l'utilisation d'hydrofluoro-oléfinés pour des panneaux en discontinu chez des Parties visées à l'article 5 en Colombie, de noter qu'aucune autre prolongation de mise en œuvre de projet ne sera demandée, et d'inviter le PNUD à soumettre le rapport final au plus tard à la 81^e réunion;
- d) De prendre note des informations actualisées, fournies par le PNUD, sur l'avancement de la mise en œuvre du projet de démonstration sur l'application d'un système de réfrigération à base d'ammoniac/dioxyde carbone en remplacement du HCFC-22 pour un producteur de taille moyenne et un magasin de vente au détail chez Premezclas Industriales S.A. au Costa Rica, de noter qu'aucune autre prolongation de mise en œuvre de projet ne sera demandée, et d'inviter le PNUD à soumettre le rapport final au plus tard à la 81^e réunion;
- e) De prendre note des informations actualisées, fournies par le PNUD, sur l'avancement de la mise en œuvre de la démonstration sur les choix de reconversion à faible coût à des technologies sans SAO pour les mousses de polyuréthane chez de très petits utilisateurs en Égypte, d'accepter de prolonger la réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2018, de noter qu'aucune autre prolongation de mise en œuvre de projet ne sera demandée, et d'inviter le PNUD à soumettre le rapport final au plus tard à la 83^e réunion;
- f) D'annuler le projet démonstration de l'utilisation d'une technologie de moussage au pentane à faible coût pour la reconversion à des technologies sans SAO pour les mousses de polyuréthane dans de petites et moyennes entreprises au Maroc, et de noter que les fonds restants seront restitués à la 80^e réunion;
- g) D'annuler le projet de démonstration sur la promotion de frigorigènes à base de HFO à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) pour le secteur de la climatisation dans des conditions de températures ambiantes élevées en Arabie saoudite, et de noter que les fonds restants seront restitués à la 80^e réunion;
- h) D'annuler le projet de démonstration chez des fabricants de climatiseurs sur le développement de climatiseurs de fenêtre et de climatiseurs monoblocs utilisant des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète en Arabie Saoudite, et de noter que les fonds restants seront restitués à la 80^e réunion;
- i) De prendre note qu'aucune information actualisée n'a été fournie par l'ONUDI sur l'avancement de la mise en œuvre du projet de démonstration sur l'élimination progressive des HCFC en utilisant le HFO comme agent de gonflage dans les applications de mousses à vaporiser dans des conditions de températures ambiantes élevées en Arabie Saoudite, de noter qu'aucune prolongation de mise en œuvre du projet n'a été demandée, et d'inviter l'ONUDI à soumettre le rapport final au plus tard à la 81^e réunion;
- j) D'annuler le projet de démonstration sur les avantages techniques et économiques de l'injection assistée sous vide dans une usine produisant des panneaux discontinus, reconvertie pour passer du HCFC-141b au pentane en Afrique du Sud, et de noter que les fonds restants seront restitués à la 80^e réunion;

- k) D'annuler le projet de démonstration dans des entreprises de formulation de mousse en Thaïlande afin de formuler des polyols prémélangés pour des applications de mousses de polyuréthane à vaporiser utilisant un agent de gonflage à faible PRP, et de noter que les fonds restants seront restitués à la 80^e réunion;
- l) De prendre note qu'aucune information actualisée sur l'avancement de la mise en œuvre du projet de promotion des frigorigènes de remplacement dans la climatisation pour les pays à températures ambiantes élevées (PRAHA-II) n'a été fournie par le PNUE et l'ONUDI et qu'aucune prolongation de la mise en œuvre n'a été demandée, et d'inviter le PNUE et l'ONUDI à soumettre le rapport final au plus tard à la 81^e réunion;
- m) De prendre note des informations actualisées, fournies par le PNUD, sur l'avancement de la mise en œuvre de l'étude de faisabilité sur le refroidissement urbain à Punta Cana en République Dominicaine, et d'inviter le PNUD à soumettre le rapport final au plus tard à la 81^e réunion;
- n) De prendre note des informations actualisées, fournies par le PNUE et l'ONUDI, sur l'avancement de la mise en œuvre de l'étude de faisabilité sur le refroidissement urbain au Nouveau Caire, et d'inviter les agences d'exécution à soumettre le rapport final au plus tard à la 82^e réunion;
- o) De prendre note des informations actualisées, fournies par le PNUE et l'ONUDI, sur l'avancement de la mise en œuvre de l'étude de faisabilité comparant trois technologies de nature différente pour leur utilisation dans la climatisation centrale au Koweït, et d'inviter les agences d'exécution à soumettre le rapport final au plus tard à la 82^e réunion;
- p) De demander au PNUD de continuer à explorer des solutions de remplacement à faible PRP dans le secteur halieutique aux Maldives et de faire un rapport à la 81^e réunion sur l'avancement du projet de démonstration, et si aucune solution de remplacement n'est disponible pour ce secteur, d'envisager l'annulation du projet de démonstration.

Partie IV : Rapports de vérification financière pour les secteurs de la production de CFC, des halons, des mousses de polyuréthane (PU), de l'agent de transformation II, de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des solvants en Chine

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note, avec satisfaction, des rapports de vérification financière pour les secteurs de la production de CFC, des halons, des mousses de polyuréthane, de l'agent de transformation II, de l'entretien des équipements de réfrigération et des solvants en Chine, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/12;
- b) Prendre note avec satisfaction du fait que, avec l'aide des soldes disponibles dans les secteurs de production de CFC, des halons, des mousses de polyuréthane, de l'agent de transformation II, de l'entretien des équipements de réfrigération et des solvants, le gouvernement de la Chine a mis en œuvre de nombreuses activités de recherche, d'assistance technique et de sensibilisation qui ont facilité l'introduction de technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète dans les différents secteurs, ainsi que l'élimination des HCFC et la réduction progressive des HFC; et

- c) Noter également avec satisfaction que le gouvernement de la Chine a confirmé que les soldes des financements associés à chacun des plans sectoriels seront entièrement décaissés d'ici la fin de 2018 ; que des rapports sur la recherche et l'assistance technique s'y rapportant seront soumis lors de la dernière réunion de 2018, et que les rapports d'achèvement de projet seront soumis à la première réunion du Comité exécutif de 2019.

Partie V : Projets d'élimination des déchets de SAO

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note, avec satisfaction, des rapports finals sur les projets pilotes de gestion et d'élimination définitive des déchets de SAO pour le Mexique, soumis par l'ONUDI et la France, et pour la région d'Europe-Asie centrale, soumis par le PNUE et l'ONUDI;
- b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution, à tenir compte, s'il y a lieu, des enseignements tirés des projets de démonstration pilotes sur l'élimination définitive des SAO mentionnés dans le paragraphe (a) ci-dessus, lors de la conception et de la mise en œuvre de projets semblables dans l'avenir;
- c) Prendre note des rapports périodiques détaillés sur les projets pilotes de la gestion et de l'élimination définitive des déchets de SAO pour la Chine, soumis par le Japon et l'ONUDI, et pour le Nigéria, soumis par l'ONUDI;
- d) Réitérer la décision 79/18 (d), demandant aux agences bilatérales et d'exécution de soumettre à la 81^e réunion leurs rapports finals sur les projets pilotes d'élimination définitive des SAO en instance (c.-à-d., pour la Chine, Cuba, le Liban, le Nigéria et la Turquie), et de restituer à la 82^e réunion les soldes non dépensés des projets pour lesquels les rapports finals n'ont pas été soumis.

Partie VI : Projets sur les refroidisseurs en cours

Question à traiter :

- Prolongement du projet stratégique de démonstration pour la reconversion accélérée des refroidisseurs aux CFC dans cinq pays africains jusqu'en avril 2018

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Réitérer la décision 79/19 (b)(ii);
- b) Prendre note du rapport périodique sur les projets sur les refroidisseurs en cours soumis par le PNUD, la Banque mondiale, et les gouvernements de la France et du Japon;
- c) En ce qui concerne le projet de démonstration stratégique pour la reconversion accélérée de refroidisseurs à base de CFC dans cinq pays africains (AFR/REF/48/DEM/35) :
 - i) Approuver la prolongation de la date d'achèvement, à titre exceptionnel, jusqu'en avril 2018; et

- ii) Demander au gouvernement du Japon de soumettre le rapport d'achèvement de projet en octobre 2018 au plus tard et le rapport final à la 82^e réunion, et de restituer le solde des fonds en avril 2019 au plus tard.

Partie VII : Plan sectoriel pour l'élimination de la production de bromure de méthyle en Chine

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur l'état de la mise en œuvre du plan sectoriel en vue de l'élimination de la production de bromure de méthyle (BM) en Chine, présenté par l'ONUDI;
- b) Rappeler que toutes les activités de projet qui restent devront être achevées au plus tard le 31 décembre 2018;
- c) Demander au gouvernement de la Chine et à l'ONUDI de continuer à présenter des rapports annuels sur l'état de la mise en œuvre du plan sectoriel pour l'élimination de la production de BM et de remettre le rapport d'achèvement de projet au Comité exécutif au plus tard à la première réunion de 2019.

b) Rapport global sur l'achèvement de projets de 2017

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/13 présente un aperçu des principaux enseignements tirés des rapports d'achèvement de projets (RAP) reçus tant pour des accords pluriannuels et que pour des projets individuels et il résume les enseignements tirés.

Questions à traiter :

- RAP attendus mais qui n'ont pas été présentés à la 80^e réunion
- Coordination entre les agences principales et coopérantes pour permettre la présentation des RAP achevés selon le calendrier

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport global sur l'achèvement des projets de 2017 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/13;
- b) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution à soumettre à la 81^e réunion les rapports d'achèvement de projets attendus pour des accords pluriannuels et des projets individuels et, à défaut, à fournir les raisons des retards ainsi qu'un calendrier de remise;
- c) Exhorter les agences principales et de coopération à coordonner étroitement leurs travaux pour achever leurs sections des rapports d'achèvement de projets afin de permettre à l'agence d'exécution principale de les remettre aux dates prévues;
- d) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution à consigner de manière claire, bien rédigée et détaillée les enseignements tirés des projets lors de la remise de leurs rapports d'achèvement; et

- e) Inviter toutes les personnes participant à la préparation et à la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels à tenir compte des enseignements tirés des rapports d'achèvement de projets, le cas échéant, lors de la préparation et de la mise en œuvre de projets futurs.

8. Planification des activités

a) Mise à jour de l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2017-2019

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/14 présente un résumé du plan d'activités de 2017- 2019, l'état de la mise en oeuvre du plan d'activités de 2017, à la lumière des approbations à la 79^e réunion et des propositions soumises à la 80^e réunion, et les répercussions sur l'allocation des ressources pour la planification des activités et le budget de la période triennale 2015-2017.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de la mise à jour de la mise en oeuvre des plans d'activités pour 2017-2019, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/14.

b) Retards dans la soumission des tranches

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/15 présente les mesures prises par le Secrétariat pour donner suite aux décisions sur les retards dans la soumission des tranches adoptées à la 79^e réunion; et une analyse de toutes les tranches qui n'ont pas été soumises à la 80^e réunion.

Question à traiter :

- Quarante et une activités avec des tranches de PGEH pour 24 pays qui devaient être soumises à la 80^e réunion, n'ont pas été présentées
- Les raisons des retards incluaient : décisions et/ou approbations du gouvernement et/ou modifications au sein de l'UNO et/ou changement structurel (10); absence du rapport de vérification obligatoire (8); insuffisamment de fonds disponibles provenant de la tranche précédente (5); décaissement inférieur au seuil de 20 pour cent des fonds approuvés pour la tranche précédente (14); retards dans la mise en œuvre des volets investissements (6); problèmes de sécurité (2); retards dans la tranche précédente (1); signature des accords (12); agence principale pas prête pour présenter la proposition (7); difficultés internes (2); procédures douanières (2); ou absence de rapports périodiques et/ou financiers (1).

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Du rapport sur les retards dans la soumission des tranches contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/15;
- ii) Des renseignements sur les retards dans la soumission des tranches au titre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) soumis par les gouvernements de la France et du Japon, et par le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale;

- iii) Du fait que 28 des 69 activités liées aux tranches des PGEH devant être présentées à la 80^e réunion ont été soumises à temps;
 - iv) Du fait que les agences d'exécution concernées ont indiqué que la soumission tardive des tranches PGEH due à la troisième réunion de 2017 n'aurait aucune incidence ou ne devrait pas avoir d'incidence sur la conformité avec le Protocole de Montréal, et qu'il n'y avait aucune indication que ces pays soient en situation de non-conformité avec les mesures de réglementation du Protocole de Montréal;
- b) Prier le Secrétariat d'envoyer aux gouvernements concernés des lettres sur les décisions relatives aux retards dans la soumission des tranches figurant à la l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/15.
- c) **Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/16 présente le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020. Il contient une analyse des plans d'activités présentés par les agences bilatérales et d'exécution à la 80^e réunion et traite de l'affectation des ressources pour la période 2018-2020 en fonction des activités requises pour la conformité, des activités de réduction progressive des HFC et des coûts usuels; et il propose des rajustements qui s'appuient sur les décisions existantes du Comité exécutif. Il traite aussi des rajustements qui s'appuient sur des décisions du Comité exécutif et des questions d'orientation dans les plans d'activités des agences, y compris des activités du plan d'activités de 2017 qui n'ont pas été soumises pour approbation à la 80^e réunion; du dépassement du budget et de la capacité du Fonds multilatéral de donner suite à la réduction progressive des HFC.

Questions à traiter :

- Les activités inscrites dans le plan d'activités excèdent de 115,33 millions \$US le budget global indicatif pour la période triennale 2018-2020 si l'on suppose que le budget indicatif pour cette période sera de 169,167 millions \$US par an, soit identique à celui de la période triennale 2015-2017;
- Décider ou non de rajuster le plan d'activités pour 2018-2020 d'après les niveaux des fonds approuvés en principe pour les PGEH approuvés à la 80^e réunion;
- Continuer ou non d'appliquer un pro rata aux activités nouvelles pour les HCFC et les HFC afin de refléter le niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour la période triennale 2018-2020;
- Inclure les activités de la phase II du PGEH pour la Mauritanie et la République arabe syrienne;
- Envisager ou non demander au Secrétariat de préparer un document sur les implications de l'Amendement de Kigali pour la réduction progressive des HFC sur les institutions du Fonds multilatéral

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2018-2020 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/16;

- b) Décider s'il convient :
- i) De modifier le plan d'activités, tel que le propose le Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/16;
 - ii) De modifier davantage le plan d'activités comme il est proposé durant les délibérations du Comité exécutif et/ou dans les plans d'activités présentés par les agences bilatérales et les agences d'exécution, c'est-à-dire :
 - a. Ajouter au plan d'activités de 2018 des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et les activités de renforcement des institutions figurant dans le plan d'activités de 2017 qui ont été reportées à la 80^e réunion;
 - b. Tenir compte des valeurs approuvées en principe pour les nouveaux PGEH à la 80^e réunion;
 - c. Calculer au prorata les nouvelles activités liées aux HCFC et aux HFC, de façon que le budget total du plan d'activités de 2018-2020 tienne compte de la décision de la vingt-neuvième Réunion des Parties sur le niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour le triennat 2018-2020;
- c) Demander aux agences bilatérales et aux agences d'exécution d'inclure la phase II des activités du PGEH qui ne figurent pas dans les plans d'activités de la Mauritanie et de la République arabe syrienne;
- (d) Entériner le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2018-2020, tel que modifié par le Secrétariat [et le Comité exécutif], tout en notant que l'entérinement ne signifie pas pour autant l'approbation des projets figurant dans ce plan, ni des niveaux de financement ou de tonnage indiqués;
- (e) Envisager de demander au Secrétariat de préparer un document sur les retombées de l'Amendement de Kigali relatives à la diminution graduelle de l'utilisation des HFC sur les institutions du Fonds multilatéral.

d) Plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution pour la période 2018-2020

i) Agences bilatérales

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/17 contient les plans d'activités pour les années 2018-2020, présentés à la 80^e réunion par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon. Le document présente aussi un tableau de la répartition des ressources pour la France et l'Espagne, fondée sur les activités associées aux PGEH approuvés en principe et aux PGEH soumis à la 80^e réunion.

Question à traiter :

- Réexaminer ou pas le plan d'activités de l'Allemagne pour 2018-2020 à la lumière de la répartition des activités bilatérales pour la période triennale 2018-2020

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des plans d'activités des agences bilatérales pour 2018-2020, soumis par l'Allemagne, l'Italie et le Japon et contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/17 ; et
- b) Réexaminer le plan d'activités de l'Allemagne pour 2018-2020, à la lumière de l'allocation bilatérale pour cette période triennale.

ii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/18 contient le plan d'activités du PNUD pour les années 2018-2020 et il inclut les activités prévues pour l'élimination des SAO au cours de la période 2018-2020 ainsi que les indicateurs d'efficacité du plan d'activités.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités du PNUD pour 2018-2020, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/18; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD, tels que présentés au Tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/18.

iii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/19 contient le plan d'activités du PNUE pour les années 2018-2020 et il inclut les activités prévues pour l'élimination des SAO au cours de la période 2018-2020 ainsi que les indicateurs d'efficacité du plan d'activités.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités du PNUE pour la période 2018-2020, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/19; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE, tels que présentés dans les tableaux 4 et 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/19.

iv) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/20 contient le plan d'activités de l'ONUDI pour les années 2018-2020 et il inclut les activités prévues pour l'élimination des SAO au cours de la période 2018-2020 ainsi que les indicateurs d'efficacité du plan d'activités.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités de l'ONUDI pour 2018-2020 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/20; et
 - b) Approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI présentés au Tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/20.
- v) **Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/21 contient le plan d'activités de la Banque mondiale pour les années 2018-2020 et il inclut les activités prévues pour l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) au cours de la période 2018-2020 ainsi que les indicateurs d'efficacité du plan d'activités.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2018-2020, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/21; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité de la Banque mondiale, tels que présentés au Tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/21.

9. Proposition de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22 comprend cinq sections : Une analyse du nombre de projets et d'activités présentés à la 80^e réunion; les questions identifiées pendant le processus d'examen des projets; les projets liés aux HFC pour un financement par les contributions supplémentaires au Fonds multilatéral; les projets et activités présentés pour approbation globale; et les projets d'investissement présentés pour examen individuel. Il informe aussi le Comité sur l'examen des demandes de renouvellement du renforcement des institutions ainsi que sur les projets et activités présentés à la 80^e réunion mais retirés par la suite. Conformément à la décision 79/4c), le document contient aussi un résumé des prix des substances réglementées et des solutions de remplacement à introduire.

Questions à traiter :

- Échéance pour la présentation des projets d'une valeur de plus de 5 millions \$US
- Projets liés aux HFC

Échéance pour la présentation des projets d'une valeur de plus de 5 millions \$US

Le Comité pourrait souhaiter envisager de demander aux agences bilatérales et aux agences d'exécution de présenter les projets dont la valeur dépasse 5 millions de dollars US, excluant les coûts d'appui d'agence et quel que soit le niveau de financement demandé au Fonds multilatéral, au plus tard 12 semaines avant la réunion du Comité exécutif à laquelle ceux-ci sont censés être examinés, conformément à la décision 20/7 a).

Projets portant sur les HFC, présentés à la 80^e réunion, à financer par les contributions supplémentaires au Fonds multilatéral

Demandes de financement d'activités de facilitation

Demandes de financement de la préparation de projets d'investissement portant sur les HFC et des projets d'investissement autonomes et entièrement élaborés portant sur les HFC

Questions à traiter :

- Les demandes de financement d'activités de facilitation (décision 79/46) dépassent les contributions supplémentaires reçues en date du 17 octobre 2017
- Sélection des projets incluant la manière de traiter des demandes multiples provenant d'un pays pour la préparation de projets d'investissement portant sur les HFC et de projets d'investissement autonomes et entièrement élaborés portant sur les HFC (décisions 78/3g et 79/45)
- Source de financement pour les activités portant sur les HFC, en dehors des activités de facilitation, qui ont été priorisées dans la décision 79/45d)

Compte tenu des contributions supplémentaires fournies par un groupe de Parties non visées à l'article 5, tel qu'indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/53, le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver les activités de facilitation proposées par 59 pays visés à l'article 5, aux niveaux de financement demandés, telles qu'elles figurent dans les documents respectifs sur la coopération bilatérale et les modifications aux programmes de travail du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale;
- b) Examiner l'approbation des projets d'investissement autonomes portant sur les HFC présentés par les gouvernements de l'Argentine, du Bangladesh, de la Colombie et du Mexique, conformément aux décisions 78/3 g) et 79/45, à l'issue des discussions menées au titre du point 9 f) de l'ordre du jour, Projets d'investissement;
- c) En ce qui a trait aux demandes pour la préparation des projets d'investissement portant sur les HFC, compte tenu de l'évaluation contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22 et de l'information communiquée dans les documents pertinents du Comité exécutif :
 - i) Considérer s'il faut ou non autoriser la préparation de plusieurs projets d'investissement autonomes portant sur les HFC dans un même pays;
 - ii) Décider quel projet d'investissement portant sur les HFC devrait être préparé, et accorder le financement en conséquence;

- d) Déterminer la source de financement pour les projets d'investissement autonomes portant sur les HFC et les demandes concernant la préparation des projets d'investissement portant sur les HFC, lorsque le financement à partir des contributions volontaires supplémentaires fournies par un groupe de pays non visés à l'article 5 risque de ne pas être suffisant pour couvrir toutes les demandes mentionnées aux sous-paragraphes a), b) et c) ci-dessus;
- e) Prier le Trésorier, en consultation avec le Secrétariat, de transférer le financement à partir des contributions volontaires supplémentaires fournies par un groupe de Parties non visées à l'article 5 aux agences bilatérales et agences d'exécution concernées, comme suit :
- i) Activités de facilitation mentionnées au sous-paragraphe a), dès que le montant total de 8 270 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 893 740 \$US, est disponible pour couvrir toutes ces activités;
 - ii) Projets d'investissement autonomes portant sur les HFC que le Comité exécutif souhaite approuver au sous-paragraphe b), dès que des fonds suffisants sont disponibles pour couvrir tous ces projets après le financement des activités de facilitation mentionnées à l'alinéa e) i);
 - iii) Approuver les demandes de préparation de projet indiquées au sous-paragraphe a) ci-dessus, compte tenu de l'évaluation figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22 et des renseignements détaillés fournis dans les documents pertinents du Comité exécutif.

Demandes de financement concernant la préparation des projets de démonstration relatifs au HFC-23

Question à traiter :

- Source de financement pour la préparation de projet compte tenu de la décision 79/47g) qui demande à ce que les projets de démonstration soient présentés à la 81^e réunion

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Déterminer la source de financement pour les demandes concernant la préparation des projets de démonstration relatifs au HFC-23 présentées par le PNUD et la Banque mondiale, en notant que conformément à la décision 79/47 g), les demandes de financement des projets de démonstration relatifs au contrôle des émissions de HFC-23 doivent être présentées à la 81^e réunion;
- b) Approuver les demandes de préparation de projet indiquées au sous-paragraphe a) ci-dessus, compte tenu de l'évaluation figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22 et des renseignements détaillés fournis dans les documents pertinents du Comité exécutif.

Projet et activités présentés pour approbation globale

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver les projets et activités présentés pour approbation globale aux niveaux de financement indiqués à l'Annexe [] du rapport final, avec les conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les conditions imposées aux projets par le Comité exécutif ; et
- b) Décider pour les projets concernant le renouvellement du renforcement des institutions, que l'approbation globale comprend l'approbation des observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires qui figurent à l'Annexe [] du rapport final.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/23 fournit un aperçu des demandes de deux agences bilatérales pour des projets relatifs aux HCFC pour cinq pays et leur admissibilité par rapport au niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour la période triennale 2015-2017. Il renvoie aux documents de réunion pertinents qui incluent une discussion sur les demandes bilatérales et contient une recommandation sur l'année ou les années d'affectation pour la coopération bilatérale. Le document contient aussi des demandes de financement pour des projets portant sur les HFC à partir des contributions supplémentaires par un groupe de pays non visés à l'article 5 pour le démarrage rapide de la mise en œuvre de la réduction des HFC, y compris des demandes pour des activités de facilitation dans sept pays visés à l'article 5 et pour la préparation d'un projet d'investissement pour les HFC dans un pays visé à l'article 5.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) En rapport avec les projets portant sur les HCFC, prier le Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés lors de la 80^e réunion, comme suit :
 - i) XX \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) en fonction du solde de la contribution bilatérale de la France pour 2017;
 - ii) XX \$US (y compris les coûts d'appui d'agence), en fonction du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne;
- b) En rapport avec les activités de facilitation de l'élimination des HFC :
 - i) Prendre note du fait que les demandes de financement des activités de facilitation présentées lors de la 80^e réunion qui seront mises en œuvre par les gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie, si elles sont approuvées par le Comité exécutif, seront considérées comme partie intégrante de leurs contributions supplémentaires au Fonds multilatéral;
 - ii) Examiner les demandes de financement des activités de facilitation pour l'élimination des HFC dans les sept pays visés à l'article 5 figurant au Tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/23, dans le contexte des discussions sur

les propositions de projets relatifs aux HFC, décrites dans le document sur l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22); et

- c) En rapport avec les demandes pour la préparation des projets d'investissement relatifs aux HFC :
- i) Prendre note du fait que la demande de financement présentée lors de la 80^e réunion qui sera mise en œuvre par le gouvernement de l'Allemagne, si elle est approuvée par le Comité exécutif, sera considérée comme partie intégrante de ses contributions supplémentaires au Fonds multilatéral;
 - ii) Examiner la demande pour la préparation du projet de reconversion d'une ligne de production d'appareils de climatisation mobiles en Chine, figurant au Tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/23, dans le contexte des discussions sur les propositions de projets relatifs aux HFC décrites dans le document sur l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22).

c) Amendements aux programmes de travail de 2017

i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/24 contient 22 activités présentées par le PNUD, incluant cinq demandes d'approbation globale pour le renouvellement de projets de renforcement des institutions; dix demandes d'assistance technique pour des activités de facilitation; six demandes de préparation de projet pour des projets liés aux HFC (décision 78/3g) et 79/45) et une demande de préparation de projet pour des projets de démonstration en vue d'atténuer ou de reconverter le sous-produit HFC-23 (décision 79/47), soumise aux fins d'examen individuel au point 9(a) de l'ordre du jour.

Assistance technique pour des activités de facilitation (décision 79/46)

Question à traiter :

- Examen des projets liés aux HFC à la lumière des orientations fournies au point 9a) de l'ordre du jour

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes pour des activités de facilitation en vue de la réduction progressive des HFC dans dix pays visés à l'article 5 dont la liste figure au Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/24, dans le cadre de ses discussions sur les propositions concernant des projets portant sur les HFC, décrits dans le document Aperçu des questions soulevées durant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22).

Préparation de projet pour des projets portant sur les HFC (décisions 78/3g) et 79/45)

Question à traiter :

- Examen des projets portant sur les HFC à la lumière des orientations fournies au point 9a) de l'ordre du jour.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes de préparation de projets pour la reconversion des HFC à des solutions de remplacement à base de HFO ou à faible PRG dans le secteur de la fabrication en Chine, en République dominicaine, en Égypte, au Zimbabwe dont la liste figure au Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/24, dans le cadre de ses discussions sur les propositions de projets portant sur les HFC, décrites dans le document Aperçu des questions soulevées durant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22).

Préparation de projet pour des projets de démonstration destinés à atténuer le sous-produit HFC-23 ou pour sa reconversion (décision 79/47)

Question à traiter :

- Clarifier la source de financement pour le projet de démonstration

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande de financement pour la préparation d'un projet de démonstration d'une technologie de reconversion du sous-produit HFC-23 en halogénures organiques précieux par une réaction entre l'hydrogène et le dioxyde de carbone à Liaocheng Fier New Material Technology Ltd., en Chine, à la lumière des observations du Secrétariat.

ii) PNUE

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/25 et Add.1 contiennent 59 activités présentées par le PNUE, dont 22 demandes pour le renouvellement de projets de renforcement des institutions et six demandes d'assistance technique pour la préparation de rapports de vérification, aux fins d'approbation globale, et 31 demandes d'assistance technique pour des activités de facilitation aux fins d'examen individuel au point 9a) de l'ordre du jour.

Assistance technique pour les activités de facilitation (décision 79/46)

Question à traiter :

- Examen des projets liés au HFC à la lumière des orientations fournies au point 9a) de l'ordre du jour.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes d'activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC dans les 31 pays visés à l'Article 5 indiqués dans le Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/25, dans le cadre de ses délibérations sur les propositions de projets liés aux HFC, décrits dans le document « Aperçu des questions soulevées durant l'examen des projets » (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22).

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/26 contient 30 activités présentées par l'ONUDI dont trois demandes pour le renouvellement de projets de renforcement des institutions et deux demandes d'assistance technique pour la préparation de rapports de vérification pour approbation globale ; et 18 demandes d'assistance technique pour des activités de facilitation et sept demandes de préparation de projets pour des projets liés aux HFC aux fins d'examen individuel au point 9a) de l'ordre du jour.

Assistance technique pour des activités de facilitation (décision 79/46)

Question à traiter :

- Examen des projets liés au HFC à la lumière des orientations fournies au point 9a) de l'ordre du jour.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes relatives aux activités de facilitation pour l'élimination du HFC pour les 18 pays visés à l'article 5 qui sont énumérés dans le Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/26, dans le contexte de son examen des propositions tendant aux projets liés aux HFC qui sont décrits dans le document sur l'aperçu des questions déterminées durant l'examen du projet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22).

Préparation de projet portant sur les HFC (décisions 78/3g) et 79/45)

Question à traiter :

- Examen des projets liés au HFC à la lumière des orientations fournies au point 9a) de l'ordre du jour.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes de préparation des projets pour la conversion du HFC aux solutions de remplacement à faible PRG dans le secteur de fabrication d'équipements de réfrigération en Équateur, au Liban, au Mexique, au Maroc et au Viet Nam, énumérés au Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/26, dans le contexte de ses discussions sur les propositions visant aux projets relatifs aux HFC qui sont décrits dans le document sur l'aperçu des questions déterminées au cours de l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22).

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/27 contient cinq activités présentées par la Banque mondiale dont trois demandes d'assistance technique pour des activités de facilitation (décision 79/46), une demande de préparation de projet pour des projets liés aux HFC (décision 78/3g) et 79/45) et une demande de préparation de projets pour des projets de démonstration en vue de l'atténuation ou de la reconversion du sous-produit HFC-23 (décision 79/47) aux fins d'examen individuel au point 9a) de l'ordre du jour.

Assistance technique pour les activités de facilitation de la réduction progressive des HFC (décision 79/46)

Question à traiter

- Examen des projets liés aux HFC à la lumière des orientations fournies au point 9a) de l'ordre du jour

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes d'activités de facilitation de la réduction progressive des HFC pour les trois pays indiqués au Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/27, dans le contexte de ses débats sur les propositions de projets sur les HFC décrits dans le document Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22).

Préparation de projet pour les projets en lien avec les HFC (décision 78/3g et 79/45)

Question à traiter

- Examen des projets liés aux HFC à la lumière des orientations fournies au point 9a) de l'ordre du jour

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes de préparation de projets pour la reconversion des HFC à des substances de remplacement à base de HFO et d'autres solutions à faible PRG dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Pattana Intercool et Systems Forms Co. Ltd., indiqués dans le Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/27, dans le contexte de ses échanges sur les propositions de projets en lien avec les HFC décrites dans le document Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/22).

Préparation de projet pour des projets de démonstration sur l'atténuation ou la reconversion du sous-produit HFC-23 (décision 79/47)

Question à traiter

- Clarification de la source de financement pour le projet de démonstration

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande de financement de la préparation d'un projet de démonstration de la technologie de reconversion du sous-produit HFC-23 chez Sandong Fongyue Chemical Co. Ltd., en Chine à la lumière des observations du Secrétariat.

d) Examen de la structure globale du Programme d'aide à la conformité (décision 77/38c) et budget du Programme d'aide à la conformité du PNUE pour l'année 2018

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/28 contient le Programme d'aide à la conformité du (PAC) pour l'année 2018 qui comprend le rapport périodique du PAC pour 2017, la stratégie triennale à horizon mobile révisée du PAC pour 2018-2020, l'examen de la structure du PAC conformément à la décision 77/38c), le plan de travail du PAC pour 2018, une explication des modifications apportées au budget du PAC de 2018 ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter :

- Révision de la stratégie triennale du PAC pour 2016-2018
- Révision de la structure globale du PAC et de son fonctionnement, de la structure régionale pour répondre aux besoins émergents et aux nouveaux défis dans les pays visés à l'article 5

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le budget du Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE pour 2018, d'un montant de 9 863 000 \$US, plus 8 % de coûts d'appui d'agence (789 040 \$US), figurant à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/28 ;

- b) Demander au PNUE de fournir un rapport final à la 82^e réunion sur :
- i) L'examen de la structure globale du PAC, de ses opérations et de sa structure régionale dans le contexte des besoins et défis émergents des pays visés à l'article 5; et
 - ii) Les quatre activités mondiales (programmes de formation des administrateurs des bureaux de l'ozone, permis de manipulation des frigorigènes, programme mondial de formation du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, et gestion des SAO dans le secteur des pêcheries) identifiées dans la stratégie triennale à horizon mobile 2016-2018, en fournissant des détails sur le coût total, les réalisations et les résultats associés ainsi que leur contribution à la conformité des pays visés à l'article 5, conformément au mandat du PAC et à la décision 75/38 c) i);
- c) Demander en outre au PNUE que ses futures soumissions du budget du PAC continuent de :
- i) Fournir des informations détaillées sur les activités devant utiliser les fonds mondiaux;
 - ii) Élargir la priorisation du financement entre les postes budgétaires du PAC pour tenir compte de l'évolution des priorités et en donnant des détails, conformément aux décisions 47/24 et 50/26, sur les réaffectations effectuées; et
 - iii) Rendre compte des niveaux des postes actuels et informer le Comité exécutif de toutes modifications qui y seront apportées, notamment concernant toute augmentation des crédits budgétaires;
 - iv) Fournir un budget pour l'exercice en cours (2019) et un rapport sur les dépenses estimées de l'exercice précédent (2018), en tenant compte des alinéas c) ii) et iii) ci-dessus.
- e) **Coûts de base de PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2018**

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/29 et Corr.1 contiennent de l'information sur les coûts administratifs réels pour 2011-2016, les coûts estimés pour 2017 et les budgets correspondants approuvés. Il contient aussi des demandes pour les coûts de base proposés pour 2018 et une évaluation de la mesure dans laquelle les ressources disponibles pour l'ensemble des coûts administratifs en 2017 peuvent couvrir les coûts prévus pour 2018 et il se termine par les recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter :

- Demandes d'approbation des coûts de base de 2018 pour le PNUD et l'ONUDI avec une augmentation de 0,7 pour cent par rapport au budget approuvé de 2017 et ceux de la Banque mondiale avec une augmentation de 0,58 par rapport au budget approuvé de 2017, conformément à la décision 73/62b).

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) du rapport sur les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI, de la Banque mondiale pour 2018, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/29 et Corr.1;
 - ii) de l'utilisation par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale du modèle révisé pour la communication des coûts administratifs, conformément à la décision 79/41e);
 - iii) avec gratitude, du fait que les coûts de base de la Banque mondiale étaient à nouveau inférieurs au montant budgété et qu'elle remettra des soldes non utilisés de 62 476 \$US au Fonds multilatéral à la 80^e réunion;
- b) Envisager l'approbation des budgets de base demandés :
- i) soit 2 069 385 \$US pour le PNUD;
 - ii) soit 2 069 385 \$US pour l'ONUDI; et
 - iii) soit 1 735 000 \$US pour la Banque mondiale.

f) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/80/22 contient la liste des projets présentés aux fins d'examen individuel (voir tableau ci-dessous) au point 9f) de l'ordre du jour.

Question à traiter : Chaque projet devrait être examiné individuellement aux fins d'approbation. La description ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat se trouvent dans le document de projet correspondant dont la référence est mentionnée dans le tableau.

Pays	Projet	Agence	ExCom	Question
Phase I des PGEH				
Mauritanie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I - première tranche)	PNUE (principale)/ PNUD	80/44	Absence de registres fiables sur les importations de HCFC, établissement du point de départ
Phase II des PGEH				
Kenya	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – première tranche)	France	80/41	Toutes les questions techniques et de coûts résolues; phase II d'un PGEH
Pérou	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – première tranche)	PNUD (principale)/ PNUE	80/47	Toutes les questions techniques et de coûts résolues; phase II d'un PGEH
Philippines (Les)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – première tranche)	Banque mondiale	80/48	Toutes les questions techniques et de coûts résolues; phase II d'un PGEH
Timor-Leste	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – première tranche)	PNUE (principale)/ PNUD	80/51*	Toutes les questions techniques et de coûts résolues; phase II d'un PGEH

Pays	Projet	Agence	ExCom	Question
Demande de tranche de I phase I, phase II de PGEH				
Bangladesh	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I – troisième et quatrième (finale) tranches)	PNUD (principale)/ PNUE	80/32	Demande pour les troisième et quatrième tranches combinées et révision de l'Accord
Brésil	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II - deuxième tranche)	PNUD (principale)/ ONUDI/ Allemagne/Italie	80/34	Prolongement de deux ans de la phase II; révision de la répartition des tranches et de l'Accord
Burkina Faso	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I - troisième tranche)	PNUE (principale)/ ONUDI	80/35	Révision du point de départ et de l'Accord
Chine	Plan sectoriel pour les mousses de polystyrène extrudé (XPS) (phase II - deuxième tranche)	ONUDI (principale)/ Allemagne	80/37	Niveau de décaissement des fonds
	Plan sectoriel pour la réfrigération et la climatisation industrielle et commerciale (phase II – deuxième tranche)	PNUD	80/37	Question de choix technologique la technologie à utiliser pour la deuxième tranche ne figure pas sur la liste des technologies approuvées
	Plan sectoriel pour la fabrication de climatiseurs individuels (phase II - deuxième tranche)	ONUDI (principale/gouvernement de l'Italie)	80/37	Niveau de décaissement des fonds
République démocratique du Congo (La)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I - troisième tranche)	PNUE (principale)/ PNUD	80/40	Révision du point de départ et de l'Accord
Kenya	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I - cinquième tranche)	France	80/41	Révision du point de départ et de l'Accord
Lesotho	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I - troisième tranche)	Allemagne	80/42	Révision du point de départ et de l'Accord
Maldives	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I - quatrième (dernière) tranche)	PNUE (principale)/ PNUD	80/43	Progrès dans la transition de la technologie intérimaire sélectionnée par le gouvernement vers des frigorigènes à faible PRG
Myanmar	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I – deuxième et troisième tranches)	PNUE (principale)/ ONUDI	80/46	Demande pour les deuxième et troisième tranches combinées et révision de l'Accord
Thaïlande	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I – quatrième (finale) tranche)	Banque mondiale	80/50	Révision des fonds et de l'Accord
Projets d'investissement individuels pour réduire les HFC				
Argentine	Démonstration pour le remplacement de HFC-134a par un frigorigène à base d'isobutane (R-600a)/propane (R-290) dans la fabrication d'équipements de réfrigération domestique et commerciale	ONUDI	80/30	Projet de réduction des HFC conformément aux décisions 78/3(g) et 79/45

Pays	Projet	Agence	ExCom	Question
Bangladesh	Conversion du HFC-134a à l'isobutane comme frigorigène et conversion d'une installation de fabrication de compresseurs pour passer de compresseurs au HFC-134a à des compresseurs à l'isobutane chez Walton Hitech Industries Limited	PNUD	80/32	Projet de réduction des HFC conformément aux décisions 78/3(g) et 79/45
Colombie	Conversion du HFC-134a à l'isobutane dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques chez Mabe Colombia	PNUD	80/38	Projet de réduction des HFC conformément aux décisions 78/3(g) et 79/45
Mexique	Conversion d'une installation de fabrication de réfrigérateurs domestiques du HFC-134a à l'isobutane (R-600a) comme frigorigène et conversion d'une usine de fabrication de compresseurs au HFC-134a à des compresseurs à l'isobutane chez Mabe Mexico S.A. de C.V.	PNUD	80/45	Projet de réduction des HFC conformément aux décisions 78/3(g) et 79/45

*Document inclut aussi une demande pour une tranche de la phase I du PGEH présentée pour approbation globale.

10. Questions relatives à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal

a) État des contributions supplémentaires au Fonds multilatéral (décision 79/42c))

Le document [UNEP/OzLPro/ExCom/80/53](#) contient de l'information sur les contributions supplémentaires promises par un groupe de pays donateurs afin de soutenir le démarrage rapide de la mise en œuvre de la réduction progressive des HFC, conformément à la décision 79/42c). En date du 11 octobre 2017, le Trésorier avait reçu 3 233 878 \$US provenant de sept pays.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions supplémentaires au Fonds multilatéral, contenu dans le document [UNEP/OzLPro/ExCom/80/53](#);
 - b) Prendre note avec satisfaction que sept pays non visés à l'article 5 ont versé des sommes pour soutenir le départ rapide de la mise en œuvre de la réduction graduelle des HFC;
 - c) Demander au Trésorier de continuer à communiquer l'état des contributions supplémentaires reçues en soutien au départ rapide séparément des autres contributions promises au Fonds multilatéral, à la 81^e réunion.
- b) Analyse globale des résultats des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO (décision 79/43c))**

Le document [UNEP/OzLPro/ExCom/80/54](#) a été préparé conformément à la décision 79/43 et fournit un aperçu des 119 rapports d'enquêtes sur les substances de remplacement des SAO, reçus en date du 18 septembre 2017 (sur les 127 approuvés). Il contient une brève description de la méthodologie adoptée par les pays; des informations préliminaires sur les solutions de

remplacement des SAO, notamment en lien avec les HFC et la répartition de la consommation par secteur et sous-secteur; des prévisions de la consommation des solutions de remplacement jusqu'en 2030 et une recommandation. L'Annexe I présente, dans un tableau, les informations sur la consommation de HFC dans 119 pays visés à l'article 5 et l'Annexe II contient une liste des pays visés à l'article 5 qui disposent d'un financement approuvé pour mener ces enquêtes sur les substances de remplacement des SAO.

Question à traiter :

- Restitution à la 81^e réunion des soldes non dépensés pour les enquêtes qui n'ont pas été présentées, conformément à la décision 78/2c).

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'analyse générale des résultats des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO (décision 79/42 c)) figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/54;
 - b) Prier les agences bilatérales et les agences d'exécution de se servir des résultats des enquêtes et des enseignements découlant de leur analyse, tout en menant des activités de facilitation axées notamment sur le renforcement de la collecte des données et la déclaration des HFC et mélanges de HFC; et
 - c) Prier les agences bilatérales et les agences d'exécution de retourner à la 81^e réunion du Comité exécutif les soldes non dépensés pour les rapports d'enquête sur les solutions de remplacement des SAO qui n'ont pas été soumis à la 80^e réunion (c.-à-d., Algérie, Antigua- et-Barbuda, Bahamas, Fidji, Maroc, Myanmar et République démocratique populaire de Corée), conformément à la décision 79/43.
- c) Développement des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5 : Projets de critères de financement (décision 79/3i) et 79/44b))**

Le document UNEP/OzLPro/ExCom/80/55 a été préparé pour donner suite à la décision 79/44 et il s'appuie sur les informations contenues dans le document sur les projets de critères de financement présenté à la 79^e réunion et sur les discussions lors des 77^e, 78^e et 79^e réunions. La section I résume les décisions pertinentes du Comité exécutif depuis l'adoption de l'Amendement de Kigali, dont les éléments de la décision XXVIII/2 qui ont fait l'objet d'une interprétation commune et que le Comité exécutif a décidé d'inclure dans le projet de modèle des lignes directrices sur les coûts. La section II présente les sujets qui nécessitent de plus amples discussions, à savoir les éléments de la décision XXVIII/2 qui ne font pas encore l'objet d'une interprétation commune et pour chacun, elle présente le texte pertinent de la décision XXVIII/2, un bref résumé de l'état des discussions et les autres points à débattre à la 80^e réunion. La recommandation est divisée en deux parties : le projet de modèle des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC et les travaux supplémentaires visant à offrir de plus amples informations pour éclairer la poursuite des discussions au sujet des lignes directrices sur les coûts. Les Annexes contiennent : un projet de modèle des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC à la clôture de la 79^e réunion ; les décisions adoptées par le Comité exécutif sur des questions en lien avec l'Amendement de Kigali; les paragraphes pertinents du rapport de la 78^e réunion concernant le développement des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC, les paragraphes pertinents de la 39^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG) sur l'efficacité énergétique.

Question à traiter :

- Examen du projet de lignes directrices sur les coûts pour la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5 et tous autres travaux nécessaires pour éclairer la poursuite des discussions concernant les lignes directrices sur les coûts

À propos des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC, le Comité exécutif pourrait souhaiter :

En ce qui concerne les réductions globales durables de la consommation et de la production de HFC

- a) Inclure le paragraphe 19 de la décision XXVIII/2 dans la section pertinente du projet de modèle des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive de HFC;
- b) Utiliser la méthode suivante [qui sera proposée par le Comité exécutif] pour déterminer le point de départ de la réduction globale durable de la consommation et de la production de HFC, en prenant note que le point de départ doit être exprimé en [équivalents CO₂ et/ou tonnes métriques];

En ce qui concerne les surcoûts admissibles

Secteur de la production

- c) Conformément au paragraphe 15 b) de la décision XXVIII/2, rendre les catégories de coûts ci-dessous admissibles et les inclure dans le calcul des coûts associés à la réduction progressive des HFC dans le secteur de la production, joint [à l'Annexe ###] au rapport de la 80^e réunion du Comité exécutif :
 - i) Manque à gagner causé par la fermeture ou la clôture d'installations de production, ou par la réduction de la production;
 - ii) Indemnisation des travailleurs licenciés;
 - iii) Démantèlement des installations de production;
 - iv) Activités d'assistance technique;
 - v) Activités de recherche-développement liées à la conception de produits de remplacement des HFC à faible PRG ou à PRG nul ayant pour but d'abaisser le coût de ces produits de remplacement;
 - vi) Coût des brevets et des concepts ou surcoûts afférents aux droits de propriété;
 - vii) Coûts de reconversion d'installations de production réaffectées à la production de produits de remplacement des HFC à faible PRG ou à PRG nul, si faisable sur le plan technique et d'un bon rapport coût-efficacité;
 - viii) Coûts de la réduction des émissions de HFC-23, sous-produit de la fabrication de HCFC-22, en abaissant le taux des émissions liées au procédé, en les extrayant des gaz de dégagement, ou en les collectant en vue de leur transformation en

d'autres produits chimiques inoffensifs pour l'environnement. Ces coûts devraient être financés par le Fonds multilatéral afin que les Parties visées à l'article 5 puissent s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Amendement;

- ix) Déterminer s'il faut poursuivre les débats sur les lignes directrices sur les coûts du secteur de la production ou confier la tâche au Sous-groupe sur le secteur de la production qui ferait rapport sur le sujet au Comité exécutif lorsque le projet de lignes directrices serait mené à terme;

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

- d) Conformément au paragraphe 15c) de la décision XXVIII/2, rendre les catégories de coûts suivantes admissibles et les inclure dans le calcul des coûts associés à la réduction progressive des HFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération contenu à l'Annexe [xx] au rapport de la 80^e réunion du Comité exécutif :
 - i) Activités de sensibilisation du public;
 - ii) Élaboration et mise en œuvre de politiques;
 - iii) Programmes de certification et formation des techniciens à la manipulation sans danger des produits de remplacement, aux bonnes pratiques et à la sécurité, y compris le matériel de formation;
 - iv) Formation des douaniers;
 - v) Prévention du commerce illicite des HFC;
 - vi) Outils d'entretien;
 - vii) Matériel d'essai de frigorigènes destinés aux secteurs de la réfrigération et de la climatisation;
 - viii) Recyclage et récupération des HFC.

En ce qui concerne les autres coûts

- e) Inclure le paragraphe 25 de la décision XXVIII/2 dans la partie pertinente du projet de modèle des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC joint [à l'Annexe ###] au rapport de la 80^e réunion du Comité exécutif;

En ce qui concerne l'efficacité énergétique

- f) Poursuivre les échanges sur les moyens de développer l'orientation relative aux coûts du maintien et/ou de l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies et de l'équipement de remplacement à faible PRG ou PRG nul dans le contexte de la réduction progressive des HFC, après avoir pris connaissance de l'information supplémentaire pertinente, y compris l'information fournie par le Groupe de l'évaluation technique et économique dans son évaluation de l'efficacité énergétique à la 40^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée;

En ce qui concerne le renforcement des capacités pour régler les questions relatives à la sécurité

- g) Prendre note que le renforcement des capacités pour régler les questions relatives à la sécurité est abordé dans le contexte de la consommation dans le secteur de la fabrication et le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération;

En ce qui concerne l'élimination définitive

- h) Déterminer s'il faut poursuivre les échanges sur l'élimination définitive lors d'une future réunion; et

En ce qui concerne l'admissibilité des substances de l'Annexe F faisant l'objet d'une dérogation pour température ambiante élevée

- i) Inclure le paragraphe 35 de la décision XXVIII/2 dans la partie pertinente du projet de modèle des lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC joint [à l'Annexe ###] au rapport de la 80^e réunion du Comité exécutif

En ce qui concerne les activités supplémentaires à réaliser afin de faciliter les prochains échanges sur les lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC, le Comité exécutif pourrait souhaiter :

En ce qui concerne la consommation dans le secteur de la fabrication

- a) Examiner des travaux supplémentaires afin de déterminer les seuils de coût-efficacité et les seuils des surcoûts d'exploitation de la réduction progressive de la consommation dans le secteur de la fabrication lorsqu'il y aura eu des progrès dans la mise en œuvre de projets d'investissement sur les HFC conformément à la décision 79/45;

En ce qui concerne le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

- b) Charger le Secrétariat de préparer un document préliminaire [pour la 82^e réunion] intégrant les résultats de l'étude théorique sur le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération réalisée par l'Administrateur principal, Suivi et évaluation (décision 79/6) en collaboration avec les agences bilatérales et d'exécution, sur tous les aspects du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération en tenant compte :
- i) Des documents de politique, études de cas et analyses de suivi et évaluation antérieurs, des travaux entrepris par les agences bilatérales et d'exécution pour développer et mettre en œuvre des programmes de formation et d'assistance technique, plus particulièrement le partenariat avec des établissements de formation et de certification reconnus créé par le Programme d'aide à la conformité;⁹
- ii) De l'analyse des capacités existantes des pays visés à l'article 5 grâce au financement approuvé à ce jour pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de la façon dont ces capacités seraient utilisées pour réduire progressivement les HFC; des résultats d'activités de récupération, recyclage et régénération financées et leur potentiel de réduire les émissions de frigorigènes; et de l'étendue de la participation du secteur privé (p. ex., fournisseurs

⁹ La préparation de ce document a été proposée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/70/Rev.1.

d'équipement, de composants et de frigorigènes) à l'introduction et l'adoption de technologies à faible PRG dans le secteur de l'entretien;

- iii) Des principaux aspects du développement d'une série de modules spécifiques destinés aux douaniers et aux techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation qui seraient utilisés en tant que modalités.¹⁰

En ce qui concerne l'efficacité énergétique

- c) Charger le Secrétariat de contracter les services d'un consultant indépendant chargé de :
 - i) Préparer pour la [82^e réunion] un document sur les questions liées au maintien et/ou l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies et de l'équipement de remplacement à faible PRG ou PRG nul lors de la réduction progressive de HFC, à savoir :
 - a. Les surcoûts du maintien et/ou de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans la fabrication et l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, y compris la fabrication in situ;
 - b. Les périodes de remboursement et les bienfaits économiques associés à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation;
 - c. Les modalités de financement possibles, y compris les modalités opérationnelles de cofinancement avec d'autres institutions nationales et mondiales, afin de maintenir et/ou d'améliorer l'efficacité énergétique et de relever les défis connexes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation;
 - d. Les critères d'établissement d'une norme minimale d'efficacité énergétique, comprenant les essais et la vérification de l'efficacité énergétique de l'équipement;
 - e. Le cadre institutionnel et réglementaire nécessaire dans les pays visés à l'article 5 afin d'appuyer et d'effectuer le suivi des améliorations de l'efficacité énergétique, y compris dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation;
 - ii) Prendre en compte les normes et lignes directrices pertinentes, à savoir les quatre directives de l'Union européenne sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Europe sur l'efficacité énergétique, l'Écodesign, le rendement énergétique des bâtiments et les émissions industrielles lors de la préparation du document, afin de déterminer les meilleures technologies disponibles;
- c) Affecter la somme de **XXX** \$US à la préparation de l'étude.

¹⁰ La préparation de ce document a été proposée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/70/Rev.1.

d) Principaux aspects liés aux technologies de contrôle du sous-produit HFC-23 : Données préliminaires sur les usines mixtes produisant du HCFC-22 souhaitant fermer leurs portes (décision 79/47d))

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/56 & Add.1 contiennent un examen des données préliminaires présentées par le gouvernement de l'Argentine en réponse à la décision 79/47d) sur les usines mixtes de production de HCFC-22. Les Annexes contiennent un résumé des informations présentées dans le document sur les principaux aspects des technologies de contrôle du sous-produit HFC-23 remis à la 79^e réunion¹¹ (Annexe I) et les données préliminaires présentées par le gouvernement de l'Argentine (Annexe II). Un addendum fournit des observations sur les données préliminaires remises par le gouvernement de l'Inde sur ses usines mixtes de production de HCFC -22.

Questions à traiter :

- Demander ou pas un audit technique de l'usine mixte en Argentine et allouer le budget correspondant en conséquence ou bien attendre l'évaluation par un consultant indépendant qui sera présentée à la 81^e réunion, conformément à la décision 79/47 e)
- Inclure la préparation de projet pour la fermeture de l'usine mixte en Argentine dans le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2018-2020, avec le financement connexe, à mettre en œuvre par la Banque mondiale
- Comment traiter les informations préliminaires fournies par le gouvernement de l'Inde sur les usines mixtes de production de HCFC-22 dans ce pays

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note que le gouvernement de l'Argentine a présenté des données préliminaires sur l'usine mixte de HCFC-22 Frio Industrias Argentinas S.A. (FIASA), contenues dans les documents UNEP/OzL.Pro/80/56 et Add.1;
- b) Déterminer s'il doit demander une vérification technique de FIASA et verser 50 000 \$US dans le sous-compte des vérifications techniques, et autoriser le Secrétariat à entreprendre le processus d'émission de contrat en conséquence, ou attendre l'évaluation des solutions économiques et écologiques de la destruction du HFC-23 dans les installations de production de HCFC-22 qui sera réalisée par un consultant indépendant et présentée à la 81^e réunion, conformément à la décision 79/47;
- c) Inclure dans le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020 le financement destiné à la préparation de projet pour la fermeture de FIASA en Argentine.

11. Projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/57 contient un projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-neuvième Réunion des Parties qui résume les décisions les plus importantes prises par le Comité exécutif lors de ses 77^e, 78^e et 79^e réunions.

Question à traiter : Puisque la période couverte par le rapport inclut aussi la 80^e réunion, le rapport devra être mis à jour après la finalisation du rapport de la 80^e réunion du Comité exécutif.

¹¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/48, Add.1 Corr.1 et Corr.2

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport du Comité exécutif à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, à la lumière des discussions tenues et des décisions prises lors de la 80^e réunion, pour le soumettre à l'approbation du président avant de le transmettre au Secrétariat de l'ozone.

12. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/58 sera émis au cours de la 80^e réunion et présentera un rapport de la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion. Le document contiendra un compte-rendu de l'examen de l'ordre du jour provisoire, le rapport de vérification du secteur de la production de HCFC pour 2016, le rapport périodique de 2016 sur la phase I du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) pour la Chine et la phase II du PGEPH pour la Chine.

13. Questions diverses

Toute question de fond dont l'inscription à l'ordre du jour a fait consensus au point 2a) sera traitée sous ce point de l'ordre du jour.

14. Adoption du rapport

Le Comité exécutif aura entre les mains le projet de rapport de la 80^e réunion aux fins d'examen et d'approbation.

15. Clôture de la réunion

La réunion devrait être close le vendredi 17 novembre 2017.
